Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie **Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie

Band: 34 (1984)

Heft: 2

Vereinsnachrichten: Institut d'histoire de la réformation : 7e rapport d'activité 1981-1983

et rapport sur le 3e cycle des facultés de théologie de Suisse romande 1982-1983 (semestre d'été) : l'Orient et les réformes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

INSTITUT D'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION

7º RAPPORT D'ACTIVITÉ 1981-1983* ET RAPPORT SUR LE 3º CYCLE DES FACULTÉS DE THÉOLOGIE DE SUISSE ROMANDE 1982-1983 (SEMESTRE D'ÉTÉ): L'ORIENT ET LES RÉFORMES

I. TRAVAUX SCIENTIFIQUES

1. Martini Buceri Opera

- a) Textes: La Refutatio locorum Eckii (éd. P. Fraenkel) a paru en 1982 au t. 1 des Opera Latina (Brill, Leyde = Studies in Medieval and Reformation Thought t. 30). Le dactylogramme du Florilège patristique (éd. P. Fraenkel) est en voie d'achèvement. La transcription et l'annotation du «Mémoire nicodémite» (ca. 1541) sont en cours. Le Commentaire sur l'Evangile de Jean (éd. I. Backus) est terminé, y compris la plus grande partie du dactylogramme, qui a pu avancer très vite grâce à la générosité de la Société académique de Genève. Le texte sera soumis au Comité après une relecture du dactylogramme.
- b) Bibliographie: (i) Les addenda et corrigenda aux bibliographies de Mentz et Stupperich (v. rapp. préc. p. 172), réunis dans l'article Vers une nouvelle bibliographie bucérienne, constituent une partie du Cahier nº 8 de la RThPh, Bucer apocryphe et authentique (v. infra). (ii) Mémoires sur le droit du mariage: Deux mémoires par Bucer sont incorporés au Corpus iuris matrimonialis d'Erasme Sarcerius (Francfort 1569). Une enquête complémentaire (par R. Bodenmann) dans 105 bibliothèques est en cours.

2. Bibliotheca dissidentium

Martin Borrhaus (Cellarius) = t. 2 de la Bibliotheca dissidentium, Baden-Baden 1981, paru en octobre 1981.

Theobald Thamer dans le t. 3 de la même série, paru en août 1982. La notice sur Sigmund Salminger (I. Backus) est terminée et paraîtra dans le t. 7 de la *Bibliotheca*. Celles sur Henri Corneille Agrippa de Nettesheim (I. Backus) et sur Celio Secondo Curione (M. Turchetti) sont en préparation.

^{*} Cf. les rapports précédents, Revue de Théologie et de Philosophie, 3e série, 22 (1972), p. 42-50; 23 (1973), p. 436-443; 26 (1976), p. 218-225; 27 (1977) p. 333-340; 112 (1980), p. 183-187; 114 (1982), p. 171-177.

3. Edition de Cours de Théodore de Bèze

L'édition du manuscrit des cours et des thèses sur les Epîtres aux Romains et aux Hébreux 1564-1566 a été commencée par L. Perrottet en avril 1981. Le dactylogramme définitif des *Hébreux* est en voie d'achèvement. Le travail sur les *Romains* est en cours.

4. Editions du Musée historique de la Réformation

Nos collègues ont sous presse le t. 11 (1570) de la Correspondance de Théodore de Bèze, ainsi que le dernier volume des Registres de la Compagnie des Pasteurs, couvrant la fin du XVI^e siècle.

5. Autres publications (parues et sous presse, v. aussi III. COLLOQUES et IV. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES)

- a) Collectives: I. BACKUS, P. FRAENKEL, P. LARDET: Bucer apocryphe et authentique: études de bibliographie et d'exégèse, Cahier de la RThPh nº 8, Genève-Lausanne-Neuchâtel 1983, 56 p.
- I. BACKUS, H. J. DE JONGE, P. FRAENKEL, L. PERROTTET: *Text, translation and exegesis of Hbr. 9, 1516-1633:* sous presse dans le *Journal of Medieval and Renaissance Studies.*
- b) Individuelles: I. BACKUS: Martin Borrhaus (Cellarius), Baden-Baden 1981, 127 p. (= Bibliotheca dissidentium t. 2, v. supra 2).

La même: Theobald Thamer dans la *Bibliotheca dissidentium* t. 3, 1982, p. 71-152 (v. supra 2).

La même: La chronologie de Io 5-7: Le commentaire de Martin Bucer et la tradition exégétique, et «Hercules Gallicus» et la conception du libre arbitre dans le Commentaire sur le quatrième Evangile de Martin Bucer dans Bucer apocryphe, pp. 41-55 (v. supra 5a).

La même: Agrippa on «human knowledge of God» and «human knowledge of the external world» dans la Zeitschrift für Geschichte der Philosophie 65:2 (1983), 147-159.

La même: La doctrine des bonnes œuvres de Theobald Thamer sous presse dans les Actes du colloque du GRENEP, Strasbourg, du 5-6 février 1982.

La même: Polemic, exegesis and ontology. Bucer's interpretation of Io 6,52.53.64 before and after the Wittenberg Concord sous presse dans les Proceedings of the 2nd International Colloquy on 16th Century Biblical Exegesis (Durham, N. C., Sept. 1982).

P. Fraenkel: éd. *Martin Bucer, Refutatio locorum Eckii* dans les *Martini Buceri Opera Latina*, t. 1 publié par C. Augustijn, P. Fraenkel et M. Lienhard (Leyde 1982), 227-256.

Le même: Mélanchthon, Beatus Rhenanus et Tertullien dans la BHR 44 (1982), 357-360.

Le même: Deux livres annotés de la main de Bucer et Deux disputes de Bucer sur «Esaïe» dans Bucer apocryphe, 27-30, 31-40 (v. supra 5a).

Le même: Matthias Flacius Illyricus and his Gloss on Hebrews 9, sous presse dans le JMRS (v. supra 5a).

Le même: Le Schéma, l'image et la cible: Luther vu par ses adversaires romains, sous presse dans les Actes du Colloque de Chambésy, mai 1982 (v. infra IV).

Le même: Le débat entre Martin Chemnitz et Robert Bellarmin sur les livres deutéro-canoniques et la place du Siracide (sous presse dans: Actes du 3^e cycle romand en sciences bibliques, 1981/82).

P. LARDET: Culte astral et culte profane chez S. Jérôme dans les Vigiliae Christianae 35 (1981), 321-345.

Le même: éd. Jérôme, Contra Rufinum, Turnhout 1982 (= Corpus Christianorum t. 79).

Le même: Vers une nouvelle bibliographie bucérienne: résultats d'un premier inventaire dans le Bucer apocryphe, 3-26 (v. supra 5a).

- E. McKee: Worship and Ethics in the Works of Calvin (sous presse).
- L. PERROTTET: Un exemple de polémique religieuse à la fin du 16^e siècle: La défense de la tradition par Robert Bellarmin (1542-1621) et la réplique calviniste, dans la RThPh 114 (1982), 395-413.

Le même: Chapter 9 of the Epistle to the Hebrews as presented in an unpublished course of lectures by Theodore Beza, sous presse dans le JMRS (v. supra 5a).

M. Turchetti: Concordia o Tolleranza? Storia, politica e religione nel pensiero di Fr. Baudoin (1520-1573) e i «Moyenneurs» (sous presse).

II. DOCTORANTS, SUJETS DE THÈSE, SOUTENANCES

a) En préparation: Reinhard Bodenmann, Un historique de l'exégèse des chapitres prophétiques de «Daniel» chez les Pères jusqu'au début du 3^e siècle (Strasbourg).

Jacques Bornet, L' «oblatio in coena» dans les débats du Concile de Trente (Genève).

Jean-Blaise Fellay, Théodore de Bèze et les Annotations à l'Epître aux Romains (Genève).

Keith Lewis, Johannes Fabri and the first Zurich disputation of 1523 (Catholic University of America, Washington).

- b) Soutenus: 20 février 1982: Elsie McKee, Worship and Ethics in the Works of Calvin, Ph. D., Princeton Theological Seminary.
- 27 novembre 1982: Mario Turchetti, Concordia o Tolleranza? Storia, politica e religione nel pensiero di Fr. Baudoin (1520-73) e i «Moyenneurs», Doctorat ès Lettres, Genève.

III. COLLOQUES

1981-1982

- 16 novembre 1981: L'antitrinitarisme au 16^e et 17^e siècles (P. Fraenkel, I. Backus). Continuation de la problématique abordée au colloque du 18 mai 1981 (v. rapport précédent).
- 14 décembre 1981: La polémique entre Jean Fabri et Caspar Schwenckfeld (M. Vorburger, Zurich), sous presse dans les Actes du colloque de Strasbourg (5-6 février 1982): Les dissidents entre l'humanisme et l'église catholique.
- 19 avril 1982: L'inspiration des Ecritures chez Jean Leclerc et Richard Simon (C. Pitassi, Genève).
- 3 mai 1982: La justification d'après le livre de Ratisbonne 1541 et l'Intérim de 1548 (avec J. V. Pollet, o.p., Paris):

Le problème de la double justification d'après le Livre de Ratisbonne et les «Intérim» de 1548. (P.F.)

La version originale du Livre de Ratisbonne fut élaborée à Worms, à la fin de 1540, lors d'entretiens secrets. Il s'agit pour l'article 5 («justification») comme pour le reste du livre, d'un texte composé par Gropper à l'aide de son propre Enchiridion de 1538 et modifié avec le concours de Bucer. Ce texte conserve la doctrine de la double justification («justificatio fidei»/«justificatio operum») expliquée à l'aide de longues citations patristiques — surtout augustiniennes et bernardines — et représentant la justification comme un processus partant de la connaissance naturelle de Dieu et aboutissant par une série de degrés à la vie du croyant sanctifié. En dépit de leur imperfection, qui requiert l'imputation de la justice, les bonnes œuvres se trouvent ainsi englobées dans la justification, contrairement aux schémas de Luther et de Mélanchthon. Seul parmi tous les articles du *Livre*, ce projet fut totalement écarté et remplacé à Ratisbonne en avril par un texte nouveau et bref. Ce dernier élimine le schéma des quatre causes de la justification, les citations, et surtout le système des degrés. En revanche, il fait un plus grand usage de la terminologie dramatique de Mélanchthon: «mens perterrefacta», «erigere in Deum» (au lieu du bernardin «fulciri»), «assentire promissioni», «fiducia misericordiae propter Christum», «gratuita acceptatio», etc. — dans laquelle on reconnaît les Loci de 1535 et la CA Variata. Néanmoins, de nombreux éléments de la version primitive s'y retrouvent également, p. ex. la solution au problème de la certitude du salut (incertain quant à nous, certain quant à Dieu) alors même que la citation d'Eccl. 9,1, typique de la tradition, a disparu du texte. De même, la liste des raisons pour lesquelles les bonnes œuvres sont requises reste sensiblement la même dans les deux versions de l'article, ce qui s'explique par le fait qu'elle se retrouve aussi bien chez Mélanchthon que chez Gropper. La grande vision englobante de la double justification se trouve ainsi maintenue, mais sous une forme passablement affaiblie.

L'Intérim de Leipzig, Déc. 1547-Janvier 1548. (I.B.)

Lors de la conférence de Pegau du 23-25 août 1548, Mélanchthon reprend le schéma qu'il avait commencé à Meissen en juillet de la même année. Selon J. V. Pollet [*Pflug: Correspondance* 3,55], Mélanchthon intègre à sa nouvelle formule la jutice infuse «tout

en affirmant le rôle prépondérant de la foi». Cette formule a été présentée aux évêques qui ont critiqué une clause concernant la nature pécheresse de l'homme. Selon J. V. Pollet [ibid.] les évêques ont substitué à cette clause une autre concernant le renouvellement de l'homme par le St-Esprit et la justification qui en résulte et qui permet à l'homme d'accomplir les bonnes œuvres. C'est la formule corrigée de Pegau qui a été incorporée dans l'Intérim de Leipzig.

Or une comparaison des textes de la formule de Meissen et de celle de Pegau montre que 1) la phrase «die eingegebene Gerechtigkeit» est en fait insérée, 2) toutes les clauses qui affirment le rôle prépondérant de la foi sont ou bien «diluées» ou bien éliminées. C'est le cas notamment d'un long passage dans lequel Mélanchthon affirme qu'Abraham a été justifié *uniquement* par la foi [cf. Rm 4,9]. Quant à la clause critiquée par les évêques, elle est maintenue aussi bien que la clause que les évêques ont proposée. On constate en outre certains parallèles entre la formule de Pegau et le premier schéma du livre de Ratisbonne notamment en ce qui concerne les degrés du salut et la relation entre le Saint-Esprit et l'aptitude qu'a l'homme pour accomplir les bonnes œuvres.

L'Intérim d'Augsbourg (Mai 1548). (L.P.)

L'article 4 («De justificatione») de l'*Intérim d'Augsbourg* (rédigé par Pflug et Helding, corrigé par P. et D. de Soto, et par P. Malvenda) traite systématiquement de la relation entre justice inhérente et «meritum Christi». La justification est conçue ici comme un processus à long terme, qui ne se réalise vraiment que par la sanctification.

L'absence du terme «imputare», présent dans le premier avant-projet (schéma de Ratisbonne, dû à Pflug-Helding, 1546) témoigne du caractère nettement catholique romain du texte.

On trouve dans l'article 6 de l'*Intérim* (« De modo per quem homo justificationem accipit ») des extraits de l'article 5 du *Livre de Ratisbonne*. Ce dernier a donc bien servi de source au texte de 1548, sur le plan de la formulation du moins.

14-15 juin 1982: Texte, traduction et exégèse du chapitre 9 de l'Epître aux Hébreux 1516-1633 (avec A. Brown, Cambridge, H. J. De Jonge, Amsterdam), sous presse dans le *Journal of Medieval and Renaissance Studies*.

1982-1983

- 6 décembre 1982: La mystique allemande et les débuts d'anabaptisme à Augsbourg 1525-27 (avec G. Epiney, Genève, et I. Backus). Publié dans Revue de théologie et de philosophie, t. 116 (1984), p. 13-28.
- 31 janvier et 21 février 1983: Cajetan et ses censeurs: Catharin et la Sorbonne (avec A. von Gunten, o.p., Rome; P. Lardet, Paris; P. Fraenkel):

Catharin, la Sorbonne et leurs censures de Cajetan. (P.F.)

L'auteur propose des identifications et des datations nouvelles de quelques textes connus. L'ouvrage de Catharin sur l'Immaculée Conception (Sienne, mai 1532) contient déjà des pièces d'un dossier plus fourni de critiques de l'œuvre biblique du Cardinal. La censure ms que Catharin envoya la même année au pape depuis son exil lyonnais en est certainement le fruit. La lettre-dédicace suggère en outre que Catharin jouit d'appuis

universitaires. Quant au contenu du document, il est proche du livre contre Cajetan que Catharin publiera à Paris en 1535 et qui (avant d'être réédité en 1542 sous une forme plus modérée) connaîtra une grande fortune grâce aux nombreuses éditions à part de son copieux *Index*, souvent édité en appendice à l'*Enchiridion* de Jean Eck.

C'est au livre de 1535 que doit se rapporter la Censure de la Sorbonne donnée par Duplessis-d'Argentré sous la date de «1544»: on y autorise la publication de Catharin et l'on propose d'envoyer la Censure à Cajetan (mort en 1534). La Sorbonne commença son enquête en juin 1532 et la termina (après une intervention romaine) en avril 1533. La parenté entre les textes de Catharin et la Censure de «1544» permet d'y voir le texte de 1533.

En 1533, Johannes Dietenberger o.p. envoya une censure sorbonnique à Cajetan qui y répondit en décembre «1534» (= 1533). On a voulu retrouver le texte de Dietenberger dans celui de la publication polémique *Epistola ... ad Cardinalem Coetanum*, Wittenberg 1534. Mais les trois textes: Paris «1544», Réplique de Cajetan (= Dietenberger), et Wittenberg ne s'accordent qu'en partie. Représenteraient-ils différentes étapes du même travail parisien de 1532-33?

Cajetan et Catharin: débat sur la formule baptismale. (P.L.)

Le nerf du débat réside dans la démultiplication des énoncés. Pour Cajetan, l'énoncé trinitaire strict n'est pas indispensable au baptême: un énoncé diminué (in nomine Christi) est implicitement trinitaire comme un énoncé augmenté (...IESV Christi... Spiritus PARACLITI) le reste. Outrant le procédé, Catharin ajoute des termes aux deux bouts de la chaîne: en-deçà de l'énoncé diminué, un énoncé zéro (absque ulla... expressione); au-delà de l'énoncé augmenté, un autre quelconque (p. ex. in nomine mittentis ac missorum). Distendue (de 3 à 5 termes), la série de Cajetan est disqualifiée: caricature par le tout ou rien («toute sorte de mots/pas un seul»). A la laudatio conviendraient les 5 degrés de la gamme, au sacramentum un seul. L'extension permise à la 1^{re} contraste avec l'unique énoncé requis pour le second — suivant les mots même de l'Ecriture (explicite pronuntianda, religiose servanda): formalisme sacramentaire lié à un littéralisme scripturaire. Aussi soucieux de sens littéral, Cajetan avait lu dans les Actes la relativité de l'usage ecclésial (accomodatio usus). L'analyse rhétorique souligne ainsi 2 conceptions de la lettre.

3^e cycle des Facultés de théologie de Suisse romande 1982-83: histoire ecclésiastique.

Le semestre d'hiver a été animé par le Groupe de patristique; notre Institut a pris en charge le semestre d'été avec trois week-ends de travail sur l'*Orient et les Réformes*. Sous la direction du professeur G. Kretschmar et de M^{lle} D. Wendebourg de Münich, une vingtaine de participants ont étudié la version grecque de la *Confession d'Augsbourg* (1559) destinée à l'Eglise de Constantinople et la Confession du Patriarche Cyrille Lucar (1629) destinée à l'Eglise de Genève.

Nous donnons ici un bref aperçu des communications présentées. (I.B.)

1re réunion: 21-23 avril 1983

La 'CA graeca' et la 'Confessio fidei orthodoxa' de Cyrille Lucar (introduction de M. Kretschmar).

Les deux textes ont en commun ceci: ils proviennent d'une confrontation entre l'orthodoxie orientale et les réformes occidentales. D'une part Mélanchthon essaye de présenter une confession occidentale aux théologiens orientaux. D'autre part Cyrille présente une confession qui est acceptée comme «orientale» par les théologiens de Genève.

CA graeca paraît en 1559 chez Oporin à Bâle. C'est Mélanchthon qui est en grande partie responsable du texte. Pourtant, le traducteur de cette version, dont le nom figure sur la page de titre, est Paulus Dolscius de Plauen, médecin, membre d'une famille bien connue dans le milieu wittembergeois. C'est lui aussi qui est responsable de la préface latine. La CA graeca n'était ni la première ni la seule traduction grecque d'un ouvrage religieux occidental. Remarquons que les catéchismes de Luther et de Brenz ont aussi été imprimés en grec, aussi bien que le catéchisme de Heidelberg et celui de Calvin.

Pourtant la traduction grecque de la CA représente une démarche assez particulière. Voici la genèse du texte grec. Dolscius traduit la CA d'après l'original. L'impression est déjà commencée en mai 1559, quand Dimitrios Mysos arrive à Wittenberg. Afin de fournir un texte plus complet qui visait à informer le Patriarche de Constantinople sur la Réforme, le texte de Dolscius est refait par Mélanchthon en collaboration avec Dimitrios. La confession rédigée ainsi représente en fait un agrégat des articles de la CA et de la CA variata 1540. Toutefois il faut tenir compte du fait que la CA était déjà, dans sa version originale, une confession bilingue, latine et allemande. Ensuite elle a connu plusieurs révisions. Le texte n'étant pas stable, la version grecque en constituait une nouvelle mouture qui se plaçait dans le sillage de l'histoire de ce texte. Reste la question de ce que signifierait une telle confession (la somme de la foi condensée en quelques lignes) pour les orientaux.

La confession de foi de Cyrille Lucar soulève d'autres problèmes et connaît une autre genèse. Le patriarche Cyrille a été influencé par la culture occidentale après ses études à Padoue et à Venise. Toutefois les données sur sa vie sont loin d'être complètes, puisque la plus grande partie de sa correspondance et de ses papiers ont disparu. En 1627, il a reçu, par l'intermédiaire de Cornelius Haga, un exemplaire de la Confessio Belgica qu'il aimait bien. La confession de Cyrille a été rédigée d'abord en latin et publiée en mars 1629 à Genève. Cette version n'a jamais été retrouvée, mais on possède la version de 1630. La traduction grecque a été faite en 1631 et dédiée par Cyrille à la Compagnie des Pasteurs de Genève. L'édition bilingue qui combinait les textes latin et grec n'a paru qu'en 1633. En rédigeant sa confession, Cyrille n'avait pas l'intention de contredire l'orthodoxie, mais plutôt le catholicisme romain. Il ne s'attendait pas à une condamnation. Du côté orthodoxe, remarquons que le genre littéraire même, au sens de confession d'une église ou d'une communauté, n'était pas connu.

On ne peut pas dire non plus que sa confession se situe dans une tradition calviniste ou réformée. On peut se demander quels sont les rapports éventuels

entre la théologie de Cyrille et celle d'Osiander. La confession elle-même, quant à sa structure, est constituée de 18 articles et quatre réponses «ad quaesita ab Orthodoxis proposita». Ces articles et réponses se résument de la manière suivante: 1) Trinité; 2) Ecriture sainte; 3) prédestination et réprobation; 4) Dieu créateur; 5) providence divine; 6) péché originel; 7) le Christ juge; 8) le Christ médiateur; 9) la foi; 10) église; 11) les élus; 12) l'église susceptible d'erreur; 13) justification par la foi; 14) libre arbitre; 15) les sacrements; 16) le baptême; 17) l'eucharistie; 18) non-existence du purgatoire. «Responsiones»: 1^{re} rép.: tous les fidèles doivent lire l'Ecriture sainte. 2^e rép.: ceux qui sont illuminés par l'Esprit saint trouvent l'Ecriture claire. 3^e rép.: La canonicité de l'Ecriture est déterminée selon le concile de Laodicée. 4^e rép.: Le culte des images est à condamner.

Il s'agit donc d'étudier les rapports entre l'Orient et l'Occident au 16^e et au 17^e siècles à travers ces deux documents: la CA faite à la manière orientale d'une part et, d'autre part, une confession «occidentale» faite par un patriarche oriental.

Discussion: les points suivants sont soulevés: (1) La connaissance du latin à Constantinople n'était pas une chose exceptionnelle, étant donné études en Occident. (2) Dans quelle mesure la confession de foi est une chose nouvelle pour l'église orientale? On discute les *synodicae* des patriarches comme modèles possibles. (3) Est-ce que la pensée de Cyrille est influencée par le Concile de Florence ou par le patriarche Gennadios? La question devrait être étudiée de plus près. (4) Les rapports de la *CA graeca* avec les tentatives de concorde en général qui ont eu lieu au 16^e siècle — toutes ces tentatives visent l'Eglise catholique romaine.

(Séminaires sur trois groupes de textes: La Justification — L'Eglise et les sacrements — Les saints, les images et le purgatoire ont été présentés lors des trois réunions par: M^{mes} Wendebourg et Backus, MM. Kretschmar, McComish, Fraenkel et Bodenmann.)

CA graeca 3-4 (Justification): Le texte est trop proche du texte latin pour constituer une version indépendante, rédigée sur la base des textes latins de la CA 1530 et de la Variata. Selon l'usage grec, toutes les citations et les allusions bibliques sont données in extenso. Le vocabulaire constitue un mélange d'éléments liturgiques et patristiques. L'attention est attirée sur l'usage du vocabulaire des LXX. Certains termes font écho à l'usage humaniste grec. Le texte en tant que tel est extrêmement artificiel. En ce qui concerne l'article sur la justification, la traduction p. ex. des beneficia Christi par le terme ἐψεργετημάτα (utilisé dans le contexte trinitaire par Basile de Césarée, et dans les LXX) anesthésie en quelque sorte le sens original.

Confessio de Cyrille Lucar. L'article 9 sur la justification n'a pas de parallèles exacts parmi les confessions réformées du 16^e et 17^e siècle. Une comparaison avec la Harmonia confessionum, avec le catéchisme de Calvin et la confession de Bèze montre que les formules de Cyrille lui sont tout à fait particulières. Toutefois certaines d'entre elles, p. ex. la foi prêchée par l'évangile, remontent au *Compendium theologiae* de Iacobus Heerbrand. D'autre part, il y a deux ou trois éléments communs entre la confession de Cyrille et les confessions de Württemberg et de Bohême. Le rapport entre les chaînes bibliques de Cyrille et son texte devrait être étudié de plus près.

Le rapport entre les sermons et la confession de Cyrille. Il ne subsiste qu'un très petit choix de notes pour des sermons. Le gros a disparu après 1940. L'examen des chaînes bibliques montre qu'en ce qui concerne l'art. 9, seul Rom. 10,17 se retrouve dans les sermons. Dans la confession, il signifie la foi qui vient de la parole, dans le Sermo Palmarum, 1601, une interprétation typologique de l'entrée de Jésus dans Jérusalem: l'âne (= les gentils) a des grandes o reilles pour écouter la foi. En ce qui concerne l'art. 13, il y a quatre passages communs: (1) Act. 4,12; (2) Gal. 3,13; (3) Gal. 3,24: dans l'art. 13, utilisés au sens des œuvres de la loi qui ne sauvent pas en elles-mêmes; dans le sermon: dans le contexte de la loi qui nous mène au Christ. (4) Lc. 15,21: l'accent sur la miséricorde du Père dans le sermon. Tentative de conclusion: il paraît que la théologie de Lucar a subi des changements radicaux entre 1601 et 1630.

2º réunion: 20 mai 1983

CA graeca art. 7,8 (Ecclesia), art. 13 (Sacramenta)

Les articles 7 et 8 de la CA portent au premier chef sur l'universalité de l'église. Les moyens de la grâce (c'est-à-dire la doctrine évangélique et l'administration des sacrements) y sont visibles. La question des hypocrites à l'intérieur de l'église est incorporée à l'art. 7 dans la *Variata* 1540-60; elle est liée aux débats avec les Anabaptistes. Les art. 7 et 8 de la CA gr. sont fondés sur la CA *invariata* 1530 qui, pourtant, ne soulève pas la question des membres dignes et indignes dans son art. 7.

Remarques sur le vocabulaire de la CA gr:

- Art. 71.2 ἐκκλησίαν εἶναι: CA inv. et var.: mansura sit; CA 1530 allde: sein u. bleiben. Dans la var. et la inv. l'existence de l'église est présupposée.
- 1. 7-8 οἰκονομεῖται [1 Cor 4,1]. CA inv.: administratio sacramentorum. Le texte grec présente une ambiguïté. Augustin considère 1 Cor 4,1 comme se référant aux ministres, tandis que Théophylacte souligne dans son exégèse qu'il s'agit des mystères de Dieu. Toutefois tant pour Luther que pour l'église wittembergeoise en général, le ministère est aussi la dispensation des mystères du Christ.
- 1. 13 ss. τελετάς CA inv.: ritus aut cerimonias. Cette partie du texte qui concerne les traditions humaines susceptibles d'être modifiées

serait difficilement compréhensible pour les Grecs. La distinction n'existe pas dans l'église byzantine à partir du Moyen Age. Pour les Wittembergeois, la distinction entre l'essentiel et l'humain fait partie de leur tentative de libérer l'église du Pélagianisme.

- Art. 8 1.6 ὑπηρετῶν CA inv.: malos sans préciser qu'il s'agit des ministres. 'Υπηρέτης d'ailleurs (= apôtre dans le NT) signifie diacre, mais le sens serait compréhensible aux Grecs, puisque le contexte est clair. Il n'y a pas de mot grec qui serait équivalent au ministre (Amtsträger).
- 1. 10 ἐνέργεια CA inv.: sunt efficacia. Le mot grec à partir du 14e siècle suggère l'efficacité divine, presque l'énergie de l'Evangile; il s'agirait donc d'un moyen de transmettre la grâce. Le terme n'est utilisé ni dans le contexte sacramentaire ni dans le contexte de l'Evangile par les Pères grecs, même si Damascène l'utilise dans le contexte des images. S'agirait-il ici du «snobisme humaniste»?
- 1. 13 ss. La question des Donatistes et de la dignité des ministres est sans intérêt pour les Grecs. Le texte de la *CA inv.* est pourtant maintenu.
- Art. 13 La traduction grecque de cet article, fondée sur la CA var., est malheureuse et très probablement pas de Mélanchthon.
- 1. 7 ἀναζωπυρωθήναι: *CA inv.* ad excitandam est ou bien une erreur ou bien une fabrication.
- 1. 3-4 Les termes: σύμβολα, χαρακτήρες, γνωρίσματα étant donné leur signification théologique, sont ici très mal choisis pour traduire les «notae professionis» que la *CA* emploie dans un sens négatif.

La confession de Cyrille Lucar. Art. 10,11 (Ecclesia) et 15 (Sacramenta). L'église est mentionnée dans plusieurs autres articles de la confession. Les articles qui la concernent directement suivent ceux qui traitent de la Trinité, de l'Ecriture, de la Justification. L'église dépend donc de la justification. Tel n'est pas l'ordre des confessions de foi réformées. La distinction que maintient Cyrille entre l'église universelle, historique et particulière n'a pas de parallèle dans la théologie orthodoxe. Il s'agit d'une notion augustinienne.

L'art. 10: Le texte grec uniquement représente la foi comme la main qui saisit la justice du Christ [cf. Mt 14,31]. Cette idée ne figure pas dans les écrits calvinistes, mais on la retrouve souvent chez les luthériens. Cyrille la trouve utile dans la version du texte adressée à ses compatriotes. La préoccupation de Cyrille concernant le Christ comme tête de l'église et le fait qu'il admet une hiérarchie dans les églises particulières suggèrent une influence luthérienne. Les questions ne sont soulevées de cette manière par aucune confession réformée. En revanche, on trouve la notion du Christ comme détenteur des clés de l'église dans la Conf. wirtembergica et la notion de la hiérarchie chez

Heerbrand. La chaîne biblique de cet article soulève la question de la charité et des bonnes œuvres (qui ne figure pas dans le texte) et démontre d'une manière raisonnée les rapports entre le Christ et Dieu d'une part, et les rapports entre le Christ et les ministres d'autre part.

L'art. 11: Le texte grec ici est une paraphrase du texte latin. La chaîne développe la notion des *electi* et présente un texte «parallèle». Cette méthode de présentation (et la préoccupation de l'élection) devait être parfaitement acceptable pour la Compagnie des Pasteurs de Genève. D'autre part, sa préoccupation concernant la possibilité qu'a l'église de tomber dans le péché (cf. texte gr. de l'art. 12) soulève la question des influences orthodoxes. Toutefois, cette même question est traitée par la Conf. wirtembergica.

L'art. 15: Il n'y a pas de rapports entre son ecclésiologie et sa doctrine de sacrements. Nulle part il ne fait mention des sacrements comme moyen d'appartenir à l'église. La version latine indique deux sacrements, tandis que le texte grec admet la possibilité d'autres sacrements non-évangéliques. L'expression augustinienne verbum et elementum y est employée: on ne peut guère la traduire en grec. La notion de St Irénée res terrena est aussi utilisée sans que Cyrille en donne le corrélat céleste ou divin. A la différence de toutes les autres confessions de foi, celle de Cyrille ne donne aucune définition des sacrements. S'agirait-il donc d'une confession qui contient des éléments calvinistes, luthériens et orthodoxes et qui en même temps se déclarerait résolument anti-catholique romaine?

3^e réunion: 23-25 juin 1983

1) CA art. 21 De cultu sanctorum.

C'est la version allemande de 1530 qui est reprise par la CA graeca. Cette version expose la doctrine d'une manière à la fois très claire et très générale, en soulignant la nécessité de la grâce et de la foi. Elle peut donc facilement être utilisée comme un document «œcuménique». A la différence de la version latine de 1530, la version allemande souligne aussi que la foi des saints nous aide. Toutefois, on ne peut pas les invoquer, le Christ étant le seul Médiateur. La version de 1540, rédigée en une époque de controverse, souligne le côté négatif de l'invocation et identifie les saints aux sancti homines. La version de 1541 témoigne par contre d'un souci pastoral et souligne tout en rejetant l'invocation que les saints sont eux-mêmes louables.

La CA de 1530 est le premier document occidental où la question des saints est traitée comme article de doctrine. Il est frappant de remarquer que la CA parle des *saints*, tandis que Lucar traite des *images*.

2) Les chaînes bibliques dans la Confession de Cyrille Lucar: art. 3 La prédestination

L'examen de la chaîne adjointe à cet article, à la lumière: 1) des textes du Synode de Dordrecht; 2) de la Confessio Belgica; 3) de la «Westminster

Confession»; 4) du livre 3 de l'*Institution* de Calvin donne un résultat intéressant. Sur les 77 textes bibliques cités par Cyrille, deux tiers environ ont été utilisés par les différentes délégations à Dordrecht. 55 sur les 77 textes sont utilisés par Calvin dans l'*Institution*, y compris la séquence: Deutéronome 7,6; 7,7; 10,14; 10,15 (*Inst.* 3,21.5) qui ne sont pas les textes les plus courants cités dans le contexte de la prédestination. Le choix des textes que fait Lucar dans son article sur la prédestination démontre une forte influence de la tradition réformée sans qu'il y ait une source principale.

3) Lucar sur le purgatoire et les images (cap. 18 et interrogatio 4)

Lucar inclut cette problématique dans sa confession, puisque, à la différence de la prédestination p. ex. qui n'avait jamais préoccupé les théologiens orientaux, le purgatoire et les images étaient un point classique de controverse entre l'Orient et l'Occident. En ce qui concerne la théologie orientale, elle était toujours marquée par deux tendances: 1) l'idée chrysostomienne que l'homme doit faire pénitence dans ce monde; 2) l'idée que le purgatoire (hades) est le lieu où peuvent se repentir ceux qui en ont été empêchés avant leur mort. Cette deuxième doctrine souligne aussi l'importance de la prière pour les morts — question qui n'est pas soulevée par Cyrille. Il ne fait pas mention non plus du jugement dernier, à la différence de Dosithée qui l'admet tout en rejetant, lui aussi, la notion du purgatoire.

La phrase *in infernum migrare* est reprise par Cyrille directement de la *Confessio Helvetica posterior*. Le terme grec ici (*katakrisis*) témoigne du soin qu'a eu Cyrille de souligner qu'il s'agit bien de l'enfer et non pas de l'endroit intermédiaire (*hades*).

En ce qui concerne les images, Cyrille n'exprime pas une véritable doctrine. Il cherche plutôt un accord entre les églises orientale et réformée. Déjà dans son sermon pour le Carême de 1601, il nie le purgatoire.

La phrase unique de la *Helvetica posterior* exceptée, il n'y a aucune correspondance sur ces points entre la Confession de Cyrille et les autres confessions réformées qui se bornent à citer le purgatoire, les images, les saints, les reliques, etc. comme des abus, sans discussion aucune. La chaîne biblique de Cyrille sur la question des images donne de nouveau un texte suivi qui souligne au premier chef la nécessité de louer le Créateur et non pas la créature. La chaîne se montre donc plus «réformée» que le texte qui concède l'usage des images.

IV. PARTICIPATION À DES COLLOQUES, ACTIVITÉS EXTÉ-RIEURES

Février 1982: Strasbourg, colloque du GRENEP: «Les dissidents entre l'humanisme et l'église catholique» (I. Backus). Fribourg, Troisième cycle

en sciences bibliques: «Le Siracide dans le canon biblique» (P. Fraenkel, L. Perrottet).

Mai 1982: Chambésy, Genève, colloque au Centre orthodoxe sur Luther dans une perspective œcuménique (P. Fraenkel: participation à l'organisation et à la «table ronde»; conférence sur les adversaires romains de Luther).

Septembre 1982: Genève, 3^e congrès international de recherches calviniennes (I. Backus, P. Fraenkel [séminaire sur «Les adjonctions à l'*Inst.* 1543»], L. Perrottet).

Durham, N. Carolina, 2^e colloque international sur l'histoire de l'exégèse au 16^e siècle (I. Backus).

Décembre 1982: Genève, Groupe d'études sur le 16^e siècle, exposé sur «Bucer et son 'florilège' patristique» (P. Fraenkel).

Mars 1983: Paris, Centre Saulnier, colloque sur «Le pamphlet au 16^e siècle en France» (M. Droin).

Mai 1983: Genève, Faculté de théologie, cours sur «La querelle sur le rebaptême entre Cyprien et le pape Etienne» (I. Backus).

Juin 1983: Bossey, Institut œcuménique, cours sur «La spécificité réformée dans les réformes du XVIe siècle» (P. Fraenkel).

Juillet 1983

I. Backus

R. Bodenmann

P. Fraenkel

L. Perrottet

M. Turchetti